

# HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

**DISPENSATEUR DE SOINS  
NON CONVENTIONNE**

Numéro INAMI :  
Numéro BCE :

Tarifs valides à partir du : \_ - \_ - \_

DESCRIPTION DES SOINS	Intervention + ticket modérateur + supplément	Intervention INAMI	À charge du patient	
			TICKET MODERATEUR PATIENT	SUPPLEMENT
HONORAIRES	INTERVENTION INAMI			
<b>Séance de bilan initial *</b> Code nomenclature : 701013	Non Bim Bim			
<b>Séance individuelle</b> <b>30 minutes **</b> Code nomenclature : 711314, 712316, 713311, 714313, 717312, 718314, 719316, 721313, 729315, 723310, 724312, 725314, 726316, 727311, 728313, 733316	Non Bim Bim			
<b>Séance individuelle</b> <b>60 minutes</b> Code nomenclature : 712611, 714615, 711616, 733611	Non Bim Bim			
<b>Guidance parentale individuelle</b> <b>60 minutes</b> Code nomenclature : 711012, 711115, 711211, 712014, 712110, 712213	Non Bim Bim			
<b>Guidance parentale collective</b> <b>90 minutes</b> Code nomenclature : 713016, 713112, 713215, 714011, 714114, 714210	Non Bim Bim			

\* Le bilan initial est remboursé uniquement lorsqu'il est suivi par un traitement pris en charge par l'assurance obligatoire soins de santé.

\*\* Les séances à l'école sont soumises à un montant total et à une intervention INAMI différents. Si vous avez des questions supplémentaires, vous pouvez les poser à votre dispensateur de soins.



- Non conventionné** Un dispensateur de soins non conventionné peut s'écarter des tarifs de l'INAMI
- Non Bim** Bénéficiaire sans intervention majorée
- Bim** Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).
- Intervention INAMI** Partie du tarif que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.
- Ticket modérateur patient** Partie maximale du tarif que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.
- Supplément patient** Montant maximal qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI



**Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?**

Les honoraires. Votre mutualité vous rembourse ensuite le montant de l'intervention de l'INAMI  
OU  
Uniquement le ticket modérateur si le dispensateur applique le tiers payant



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

En dehors de ces situations, votre dispensateur de soins peut demander des honoraires différents. Vous devez en être informé au préalable.

**Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.**